

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL41

présenté par

M. Heinrich, M. Vannson, Mme Grommerch et M. Marty

ARTICLE PREMIER

I. - Rédiger l'alinéa 5 :

"Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne"

II. - Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est cohérent et pertinent de prévoir la fusion des régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, qui présente une opportunité de créer de nouvelles dynamiques de territoire, avec pour objectif l'accroissement de l'attractivité de cette Eurorégion grâce au renforcement des liens économiques, universitaires, touristiques (politique de Massif Vosgien, patrimoine industriel et militaire), et européens.

Les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne forment une Eurorégion singulière, dans une configuration transfrontalière avec 4 pays voisins (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse), les enjeux transfrontaliers devant être au cœur de cette réforme.

Il est en effet essentiel de donner à ce nouvel espace territorial les moyens permettant d'organiser une offre de services quotidiens de dimension transfrontalière : près de 250.000 emplois nouveaux doivent, en effet, être pourvus en Sarre, Luxembourg et Rhénanie Palatinat, d'ici dix ans, générant chaque année plus de 10 Milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire.

Il en va de même pour l'organisation de la qualité de l'offre transport en Lorraine, en favorisant la mobilité des voyageurs et du fret sur un axe non seulement est-ouest mais principalement nord-sud afin de créer un lien structurel entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, à même d'attirer et de fixer localement ces flux économiques.

Les métropoles alsacienne et champenoise ont initié des dynamiques similaires de connexion Nord-Sud par la vallée du Rhin et l'axe Lille-Reims-Troyes complémentaires du Sillon Lorrain.

Les échanges entre les Pôles métropolitains du Sillon Lorrain, d'Alsace et de Champagne-Ardenne ont montré la complémentarité de leurs fonctions métropolitaines. Leur articulation en réseau est susceptible d'attirer et fixer ces flux européens Nord-Sud actuellement peu exploités sur le territoire français.

Ainsi, non seulement les trois Pôles métropolitains réunis contribueront au développement économique et à la qualité de vie des habitants au sein des trois régions concernées mais permettront également à l'Etat de bénéficier de ressources nouvelles.

Il en est de même concernant la complémentarité des Pôle Fibres Energie-vie (en cours de fusion), Hydreos, Materialia qui se développent au sein de l'Eurorégion Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne.

Le potentiel de développement économique à l'échelle des trois régions fusionnées, plaide en la faveur de cette réalisation.